

DOSSIER D'INSCRIPTION

EXAMEN D'AGENT SPORTIF SESSION 2026

Dossier à renvoyer complet en **lettre recommandée avec A/R** avant le :

15 SEPTEMBRE 2026
INCLUS

(Cachet de la poste faisant foi)

A l'adresse suivante :

FFBB

Service Juridique /Agents Sportifs
117, Rue du Château des Rentiers
CS 91528 / 75 647 PARIS CEDEX 13

Si vous avez besoin de plus de renseignements sur l'examen :

agentsportif@ffbb.com

copie sj@ffbb.com

Fiche d'information

NOM DE FAMILLE* :

PRÉNOM* :

DATE DE NAISSANCE* :

NATIONALITÉ* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

COURRIEL* :

MOBILE* :

INFORMATIONS complémentaires

Si vous avez une licence d'une autre fédération :

Nom de la fédération* :

N° de votre licence* :

Pour les épreuves :

- ☐ Vous êtes en situation de handicap et nécessitent la mise en place de tables surélevées pour pouvoir accueillir un fauteuil roulant ;
- ☐ Vous avez fait l'objet d'une demande de tiers-temps médical.

**Renseignements obligatoires –*

NOM Prénom
Adresse
Code Postal / Ville

Objet : Déclaration sur l'honneur attestant aucune incompatibilité et incapacité*

Monsieur le Président de la Commission,

Je soussigné(e), (NOM Prénom)....., domicilié(e)....., atteste n'être atteint(e) par aucune des incompatibilités et incapacités* visées aux articles L. 222-9 du Code du Sport et rappelées à l'article 2.1 du Règlement des Agents Sportifs de la Fédération Française de Basketball, et par laquelle je m'engage à respecter ces conditions.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

FFBB

Signature

**Voir document rappel incompatibilités et incapacités*

NOM Prénom
Adresse
Code Postal / Ville

Objet : Déclaration sur l'honneur attestant être atteint par une des incompatibilités

Monsieur le Président de la Commission,

Je soussigné(e), (NOM Prénom)....., domicilié(e)....., atteste être atteint(e) par une des incompatibilités et incapacités visées aux articles L. 222-9 du Code du Sport et rappelées à l'article 2.1 du Règlement des Agents Sportifs de la Fédération Française de Basketball, et par laquelle je m'engage à respecter ces conditions.

En cas d'obtention de l'examen de la licence d'agent sportif, je m'engage à respecter le délai de carence d'un an afin d'être en conformité au RG des Agents Sportifs

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature

**Voir document rappel incompatibilités et incapacités*



FFBB

COMMISSION FÉDÉRALE
AGENTS SPORTIFS

RAPPEL INCOMPATIBILITÉS ET INCAPACITÉS

2.1 – Nul ne peut obtenir ou détenir une licence d'agent sportif :

- a) S'il exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, à titre bénévole ou rémunéré des fonctions de direction ou d'entraînement sportif soit dans un club employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives, soit dans une fédération sportive ou un organe qu'elle a constitué, ou s'il a été amené à exercer l'une de ces fonctions dans l'années écoulée ;*
- b) S'il est ou a été durant l'année écoulée actionnaire ou associé d'une société employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives ;*
- c) S'il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moins équivalente à une suspension par la FFBB à raison d'un manquement au respect des règles d'éthique, de moralité et de déontologie sportives ;*
- d) S'il est préposé d'un club employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives ;*
- e) S'il est préposé d'une fédération sportive ou d'un organe qu'elle a constitué ;*
- f) S'il a été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;*
- g) S'il a été frappé de faillite personnelle ou de l'une des mesures d'interdiction ou de déchéance prévues au livre VI du Code de Commerce ou, dans le régime antérieur à la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, en application du titre VI de la loi n°85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n°67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes. »*

Montant des frais d'inscription et modes de paiement

MONTANT FRAIS D'INSCRIPTION :

➤ **400 € (Quatre cents euros)**

Attention aucun remboursement sera effectué dès lors que les convocations auront été émises

PAIEMENT PAR VIREMENT :

1/ RIB de la fédération :



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08018277250	80	CE ILE DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1751	5900	0008	0182	7725	080
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CENTRE D AFFAIRES ESS PARIS
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
Tél.:

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE DE BASKET B**
117 RUE DU CHATEAU DES RENTIER
75013 PARIS

2/ Instruction :

Merci de bien vouloir préciser l'objet de la transaction de la façon suivante :

NOM Prénom – Examen Agent Sportif (Session 2026)

Et de communiquer une copie de l'ordre de virement à :

agentsportif@ffbb.com

PAIEMENT PAR CHÈQUE : Bénéficiaire : Fédération Française de Basketball

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ☐ **Fiche d'informations dûment remplie (page 2)**
- ☐ **Déclaration sur l'honneur signée selon votre situation (page 3 ou page 4)**
- ☐ **Deux photos récentes**
- ☐ **Photocopie d'une pièce d'identité valide (recto/verso)**
- ☐ **Un Curriculum Vitae (CV), notamment, les fonctions exercées par le candidat en matière d'activités physiques et sportives ;**
- ☐ **Un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance EDF, facture de téléphone) de moins de trois mois ; Si le justificatif n'est pas au nom du candidat, il devra joindre également :**
 - *La copie de la pièce d'identité de la personne figurant sur le justificatif de domicile*
 - *Une attestation sur l'honneur d'hébergement signée de cette personne*
- ☐ **Le cas échéant, justificatif de l'obtention et de la détention d'une licence en cours de validité d'agent sportif dans une autre discipline pour pouvoir être dispensé de l'évaluation mentionnée au 1° de l'article 12.2 du présent règlement ;**
- ☐ **Un chèque établi à l'ordre de la Fédération Française de Basketball ou un virement bancaire d'un montant de 400 Euros pour participation aux frais d'instruction de la demande et d'organisation matérielle de l'examen (page 6)**

**** Tout dossier incomplet sera rejeté par la Commission des Agents Sportifs**